



CHARTRE D'ENGAGEMENT À LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE DU VERCORS

À l'attention des communes du Parc pour la création de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Vercors

PRÉAMBULE

De nos jours, 60 % des Européens ne peuvent plus admirer la Voie lactée.
En France, entre 1992 et 2012 le nombre de point lumineux a augmenté de 89 %.

Il est aujourd'hui avéré que l'éclairage public et plus largement l'ensemble des éclairages extérieurs, sont une source de pollution lumineuse qui participe à la réduction de la biodiversité en altérant les cycles biologiques de la faune et de la flore exposées à ce flux lumineux nocturne permanent. Avec l'augmentation de l'urbanisation, **l'éclairage est de plus en plus important et les espaces dénués de pollution lumineuse se réduisent.**

Même si la qualité du ciel et de l'environnement nocturne sur le territoire est globalement bonne, le Vercors n'est pas épargné par la pollution lumineuse. Les plus importantes sources de lumière sont les grandes agglomérations voisines et les principaux bourgs du territoire. Mais ces aires urbaines ne sont pas les seules sources de pollution lumineuse. Un éclairage public de quelques points lumineux, vieillissant et mal orienté peut impacter localement la biodiversité et la qualité du ciel. Le renouvellement de l'éclairage public doit, en cohérence avec les politiques environnementales portées par le Parc, contribuer à préserver notre environnement et participer au renforcement des corridors écologiques nocturnes.

Pour mieux protéger et valoriser la nuit, **le Parc du Vercors propose de s'engager collectivement dans une démarche de labellisation du ciel étoilé.** Le label est celui de Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) porté par l'International Dark-Sky Association (IDA). Trois RICE existent déjà en France, celle du Pic du Midi dans les Pyrénées, celle du Parc national des Cévennes et celle d'Alpes Azur Mercantour. **Ce label permet de reconnaître la qualité du ciel étoilé du Vercors, de mettre en place des mesures de gestion de l'éclairage public, de développer un tourisme autour de la nuit, tout en améliorant la qualité de vie de toutes ses espèces vivantes.**

La labellisation RICE est également liée la démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS) menée sur le territoire. L'éclairage public a un fort potentiel d'économie d'électricité qu'il est nécessaire de mobiliser pour

Engagements de la commune

En signant la présente charte, la commune de DIE 26150

reconnait la nécessité d'améliorer la gestion de l'éclairage public vers l'atteinte des objectifs de la RICE, intégrant les enjeux de sobriété énergétique et de préservation de l'environnement.

La commune prend les engagements suivants :

Engagement N°1 : Respecter les principes directeurs du Plan de Gestion de l'Éclairage et les préconisations techniques du Parc du Vercors notamment les points suivants

- Dimensionner l'éclairage public en minimisant le nombre de point lumineux, la consommation énergétique et les pertes de flux lumineux ;
- Réduire les nuisances dues à un éclairage excessif ;
- Maîtriser au mieux les durées d'allumage en installant des équipements (horloges astronomiques, modulateurs...) pour limiter les périodes d'allumage au strict nécessaire ;
- Mettre en œuvre l'extinction et/ou la variation de puissance lumineuse sur leur parc d'éclairage, en concertation avec les populations et en respectant le cadre juridique relatif à l'extinction de l'éclairage public ;
- Respecter la réglementation en matière d'extinction des bâtiments patrimoniaux et des bâtiments tertiaires.

Engagement N°2 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire

- Participer à la démarche RICE de sensibilisation et de mobilisation des acteurs privés gérant des installations d'éclairage extérieur pour qu'ils s'engagent à rejoindre la démarche de sobriété de l'éclairage en veillant, à minima, à ce qu'ils respectent les exigences réglementaires ;
- Organiser la concertation avec les habitants, nécessaire à la bonne acceptabilité de la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'éclairage ;
- Sensibiliser les habitants aux enjeux liés à la nuit notamment lors du Jour de la Nuit ou par l'organisation d'événements.

Engagement N°3 : Participer à la RICE

- Participer aux instances de suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Éclairage animées par le Parc ;
- Communiquer avec le Parc et les syndicats d'énergie départementaux sur les travaux, modifications ou toutes autres informations liées à l'évolution de l'éclairage public utile à l'élaboration d'un rapport annuel de la RICE ;
- Désigner un interlocuteur référent pour les questions relatives à l'éclairage public en lien avec le Parc.

Commune de :

Die

Date :

21 Mars 2022

Nom et qualité du signataire :

Isabelle BIZOUARD, Maire de Die

Signature :

Logo ou cachet de la commune

